Conservatoires d'espaces naturels

Les Obligations réelles environnementales, et la compensation écologique

Julie Babin, FCEN

L'action des Conservatoires d'espaces naturels

Protéger

Connaître

Conservatoires d'espaces naturels

Gérer

Accompagner
les politiques publiques
et les acteurs

Valoriser

Accompagnement de la mise en œuvre des MCE

Une charte pour une action cohérente avec les valeurs du réseau.

Les conditions d'intervention des Cen :

- Respect strict de chaque étape de la séquence ERC en privilégiant l'Evitement
- Respect des principes cardinaux posés par la loi
    - Absence de perte nette voire gain de biodiversité
    - Proximité /territorialité des MC
    - Effectivité des mesures pour la durée des atteintes
    - Équivalence écologique

La compensation ne remplace pas les politiques de protection du patrimoine naturel.

Pérennité et sécurisation des MCE

Art. L.163-1 C. envt. les mesures compensatoires doivent « *être effectives pendant toute la durée des atteintes* »

Conséquences :

- Priorité à la maitrise foncière
- Lien durable au foncier
  - Bail emphytéotique
  - ORE

L'identification des ilots fonciers, assiette des MCE, doit tenir compte du territoire.

Les outils utilisés doivent permettre de rendre les MCE effectives.

Conservatoires d'espaces naturels

Retour d'expérience en matière d'ORE

Précautions

- Construire le contrat pour un projet et pas le projet pour l'ORE !

= Dans le cadre de la compensation, la question EST celle de la Compensation écologique pas l'ORE !

- Bien connaitre le(s) projet(s) foncier du propriétaire Construire les sanctions
- Construire le projet en concertation avec les usagers du foncier ciblé, comme les agriculteurs
- Prévoir une révision du contrat pour s'adapter à la réaction du milieu face aux mesures installées
- Identifier le coût du suivi de la bonne exécution du contrat

Pérennité et sécurisation des MCE

Limites identifiées des ORE :

- Contrat à la durée limitée *(en comparaison à la maitrise foncière)*
- Ne confère pas nécessairement de droit de jouissance sur le foncier
- Possible d'y mettre fin comme pour tous contrats

Avantages :

- Attache foncière durable dans des contextes fonciers tendus
- Maintien d'un usage par le propriétaire

=> Nécessité d'aligner les contrats entre eux.

Exemple de cadre conventionnel

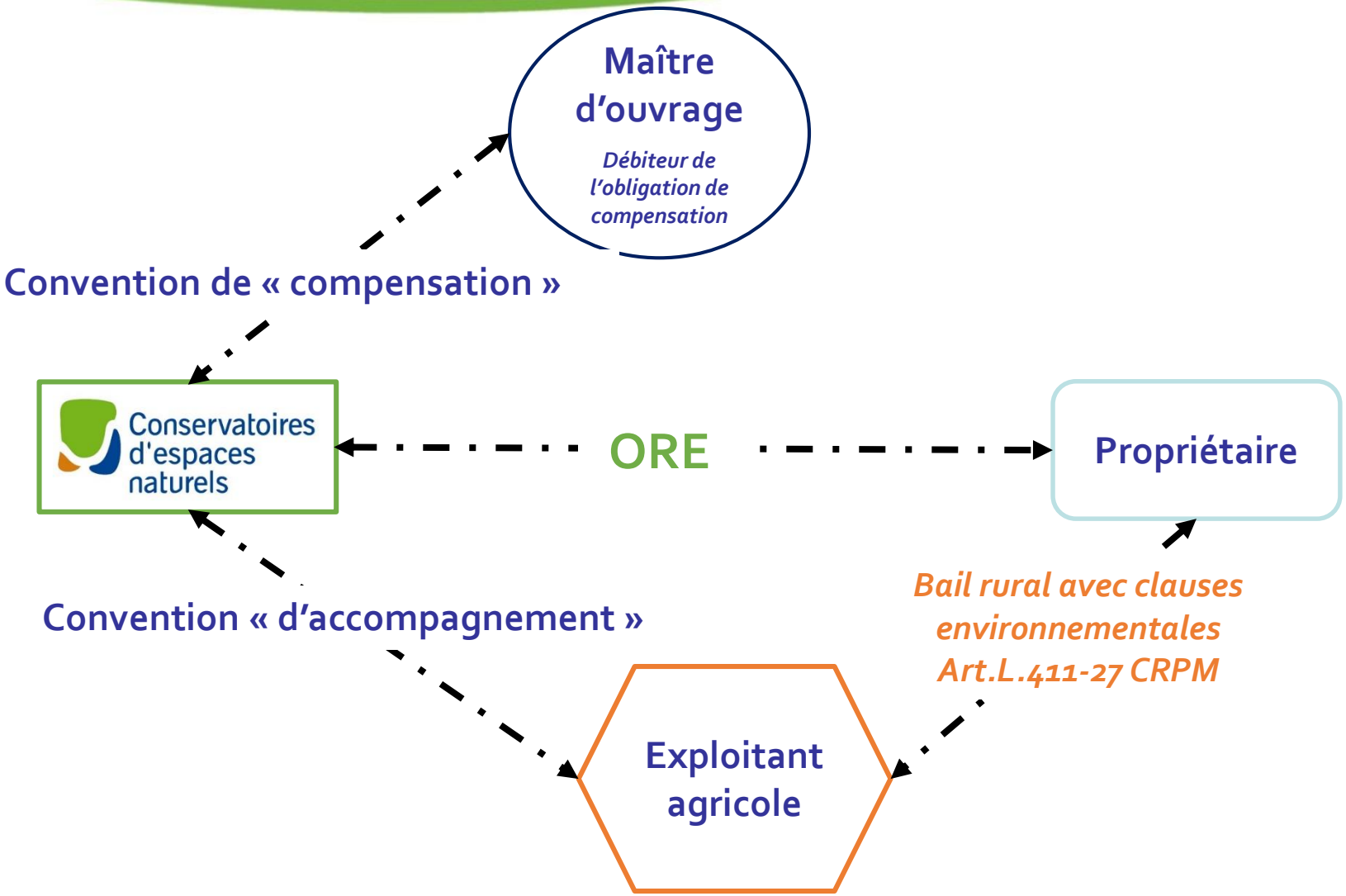

Retour d'expérience en matière d'ORE « simple »

Définition du projet et rencontres avec les acteurs (propriétaire/exploitant)

Identification du patrimoine naturel des biens

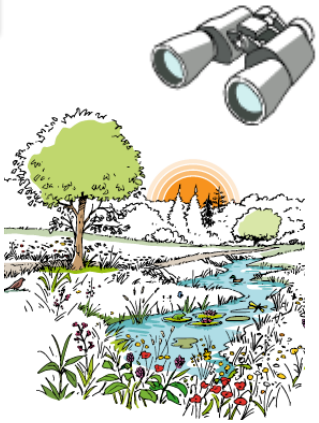

Echanges entre signataire(s) et cocontractant sur le contenu

Signature de l'acte authentique

Notaire

Bonnes pratiques….99 ans

Clauses pouvant être insérées dans une ORE

Paragraphe dans article relatif à la révision :

[…] Sauf accord exprès entre des parties, le contrat pourra être révisé seulement s'il advient qu'au cours de son exécution l'arrêté préfectoral susvisé était modifié ou si l'autorité administrative compétente prescrit des modifications dans les mesures à mettre en œuvre pour répondre à l'obligation constitutionnelle de compensation écologique. […]

Paragraphe dans article relatif à la résiliation :

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit et sans formalité judiciaire par l'une des parties si la biodiversité et les fonctions écologiques site sont compromises de manière naturelle, non imputable à l'une des parties et irrémédiable sur le long terme. […]

Création d'un comité de suivi

Il est ici précisé que dans le cadre du projet porté par +++++ , un comité de suivi du projet a été mis en place. Il rassemble notamment le maitre d'ouvrage, les propriétaires concernés par les mesures de compensation, le gestionnaire du ou des sites concernés par la compensation écologique, des experts sur les espèces concernées.

Le plan de gestion déclinant de façon plus opérationnelle les mesures de compensation prescrites. Il rendra un avis et validera le plan de gestion proposé par le Cen +++.

A chaque nouveau plan de gestion un bilan de l'efficacité des pratiques sera fait. En fonction des résultats obtenus un ajustement des pratiques pourra être envisagés.

Conservatoires d'espaces naturels

En conclusion, l'ORE est :

- Un outil au service des démarches volontaires de préservation du patrimoine commun de la nation
- Un outil foncier d'accompagnement des politiques publiques
- Une opportunité pour accompagner la gestion pérenne des espaces naturels
- Un moyen de préserver la biodiversité et les usages sans passer par de la maitrise foncière.

Bref c'est un outil, pas un remède !

Conservatoires d'espaces naturels

Merci de votre attention

Julie Babin
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
julie.babin@reseau-cen.org

Agir pour la nature dans les territoires